



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Qualité de l'eau des piscines »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

A l'été 2022, la France a connu un épisode de sécheresse sans précédent qui s'est poursuivi en 2023. Afin de limiter l'impact des sécheresses récurrentes et d'assurer la disponibilité d'un volume d'eau suffisant pour les usages prioritaires, notamment l'alimentation en eau potable des populations, des mesures de restriction des usages non prioritaires de l'eau potable ont été entérinées. En particulier, des mesures d'interdiction des opérations de vidange et de remplissage des piscines à usage collectif ont été prises. Dans ce contexte, la Direction générale de la santé a rappelé aux Agences régionales de santé (ARS) la possibilité laissée aux exploitants de reporter systématiquement l'opération annuelle de vidange et de remplissage des bassins (hors cas particuliers des bains à remous, des bassins individuels et sans remous, et des patageoires) si cette dernière était prévue en période estivale. Cette opération n'est réalisable que sous réserve du strict respect des exigences de qualité réglementaires de l'eau du bassin et des mesures d'hygiène des baigneurs, et avec une reprogrammation prévue avant la fin de l'année.

Par ailleurs, plusieurs ARS ont fait part de difficultés auxquelles les gestionnaires d'établissements aquatiques sont confrontés ; en particulier, le respect de certaines exigences de qualité réglementaires, notamment pour les paramètres chlorures, trihalométhane et *Pseudomonas aeruginosa*.

Enfin, depuis quelques années, il est observé de nouvelles pratiques et usages au sein des établissements aquatiques conduisant à l'apparition de nouveaux types de maillots de bain, dont des maillots de bain plus couvrants. Ces derniers sont portés pour des motifs divers, qu'ils soient sanitaires, esthétiques ou encore pour des motifs d'ordre culturels ou religieux. Ces nouvelles pratiques questionnent quant à l'impact sur la qualité de l'eau et la santé des usagers et professionnels.

■ Rôle et missions :

L'Anses souhaite créer un GT intitulé « Qualité de l'eau des piscines », qui sera coordonné par l'Unité d'évaluation des risques liés à l'eau et rattaché au Comité d'experts spécialisé « Eaux ». L'avis de l'Agence est sollicité sur les points suivants :

- L'opportunité de réviser la fréquence minimale réglementaire de vidange des bassins de piscine à usage collectif¹ (incluant les bacs tampons)
- La mise à jour des connaissances scientifiques relatives à l'infectivité de *Pseudomonas aeruginosa*² et d'apporter des éléments permettant d'identifier les possibles causes de non conformités vis-à-vis de ce paramètre et de préconiser des mesures correctives ;
- L'identification des facteurs susceptibles d'influer sur les teneurs élevées en chlorures et en trihalométhanes dans l'eau des bassins ;
- L'impact des maillots de bain couvrants sur la qualité de l'eau et la santé des nageurs et professionnels.

■ Composition et fonctionnement :

Par le présent appel à candidatures, l'Anses recherche des experts français ou francophones afin de constituer un groupe de travail pluridisciplinaire, avec notamment des compétences en chimie et microbiologie de l'eau, en procédés de traitement de l'eau des piscines ainsi qu'en gestion d'établissements aquatiques. Le détail des compétences est spécifié dans la fiche « compétences recherchées ».

Ce groupe de travail se réunira selon une fréquence moyenne d'une réunion toutes les 4 à 6 semaines, entre mars 2024 et mars 2026, en présentiel ou en visioconférence.

Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer à l'analyse de la littérature et des données scientifiques, de participer de façon active aux réunions, aux discussions du groupe de travail ainsi qu'aux éventuelles auditions, de collaborer à la rédaction du rapport d'expertise collective et d'effectuer une relecture critique des documents examinés en séance.

¹ Hors baignades à remous, pataugeoires et bassins individuels et sans remous

² Anses (2010) Note complémentaire au rapport « Risques sanitaires liés aux baignades artificielles » se rapportant à la valeur limite en *Pseudomonas aeruginosa*. <https://www.anses.fr/fr/system/files/EAUX2006sa011An1.pdf>